



# Réhabilitation énergétique Energie Sprong

0296 Pouancé

# Pourquoi cette réunion ?

Votre logement entre dans le cadre d'un vaste programme de réhabilitations énergétiques de 5 400 logements sur la période de 2019 à 2024.

Déjà 3 500 logements ont été réhabilités. C'est désormais à votre tour.

## Avec 3 OBJECTIFS :

Protéger les locataires de la hausse du prix des énergies

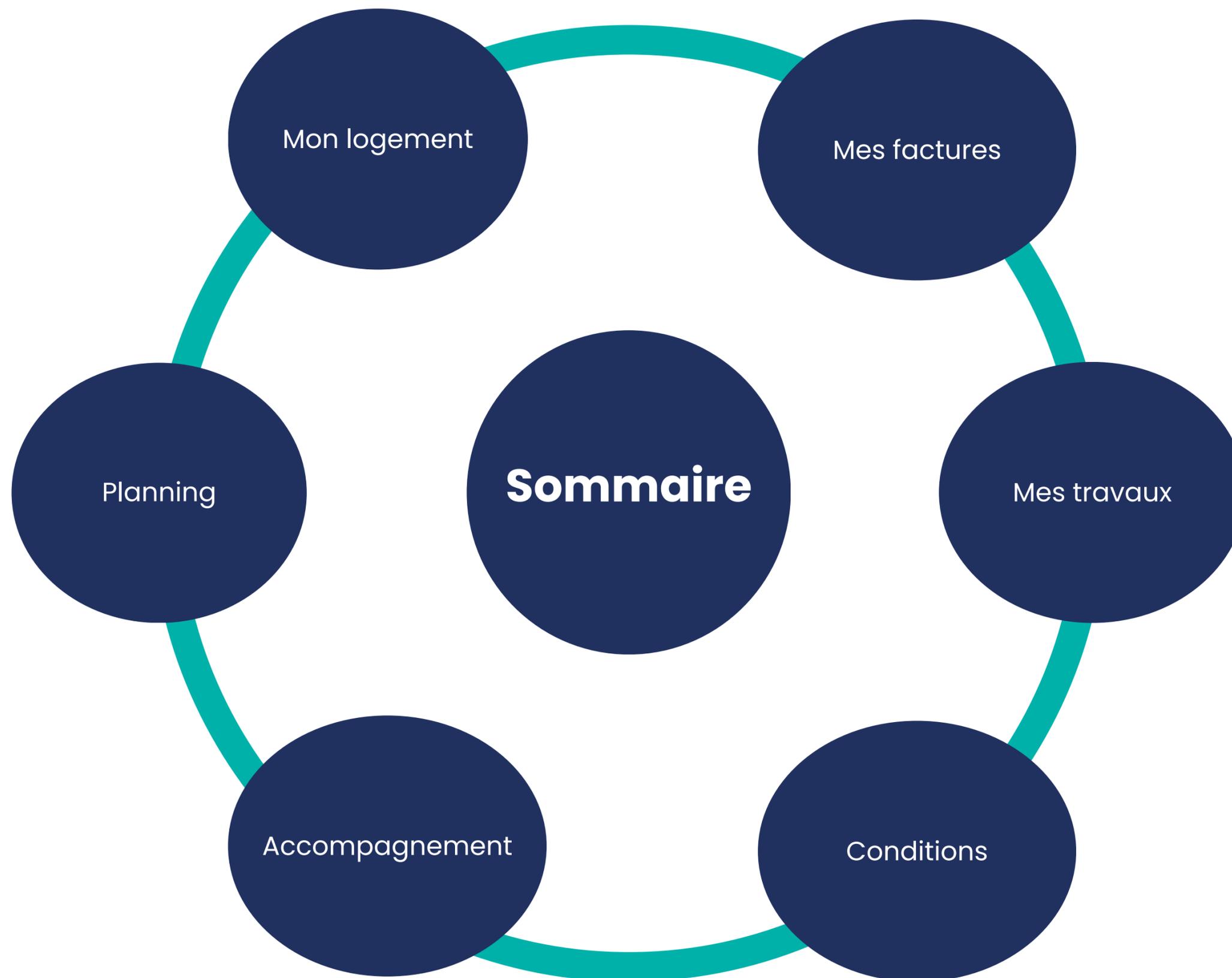
- **Baisser vos consommations**

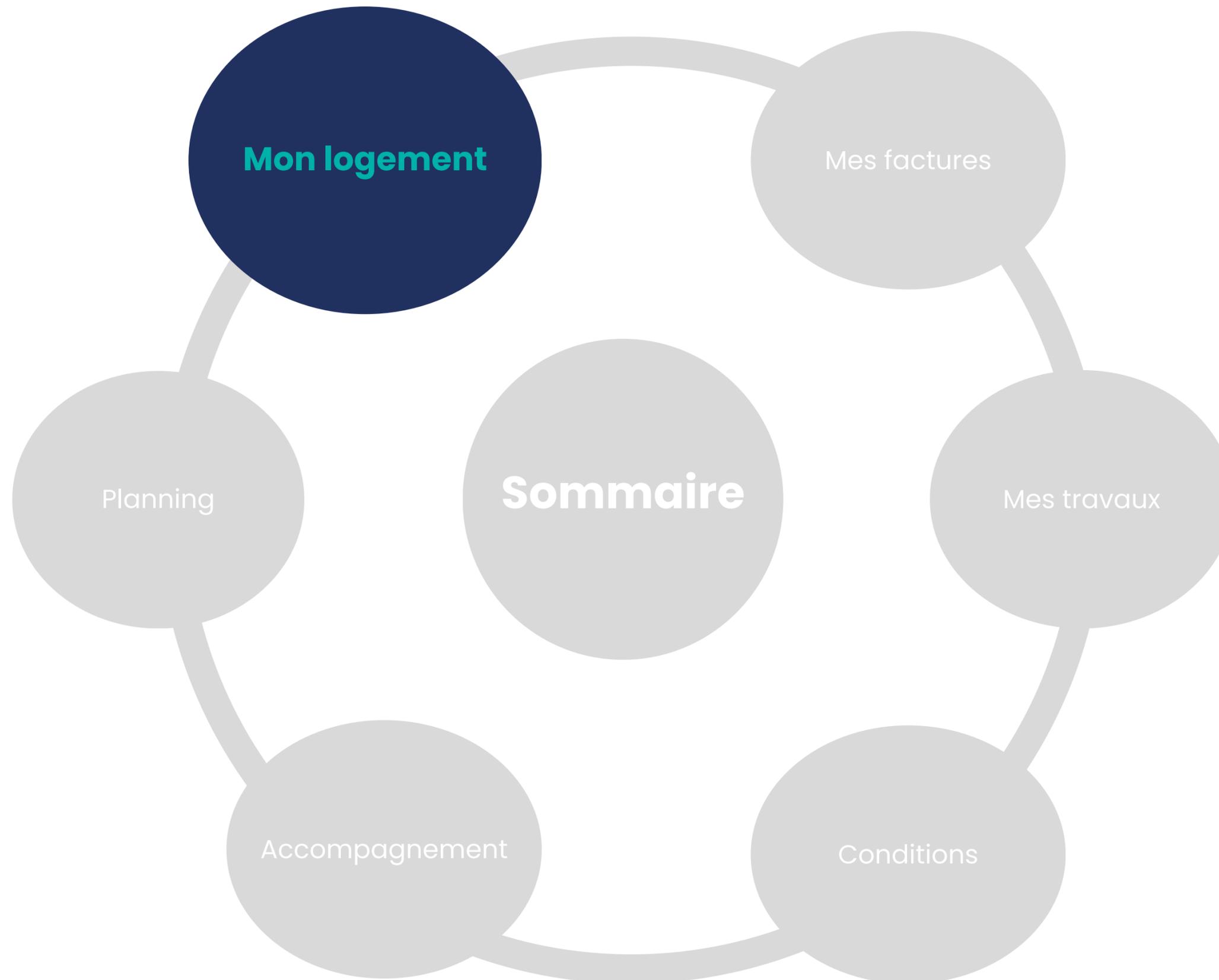
Diminuer l'impact environnemental de vos logements

- **Diminuer la production de CO2 et préserver l'environnement**

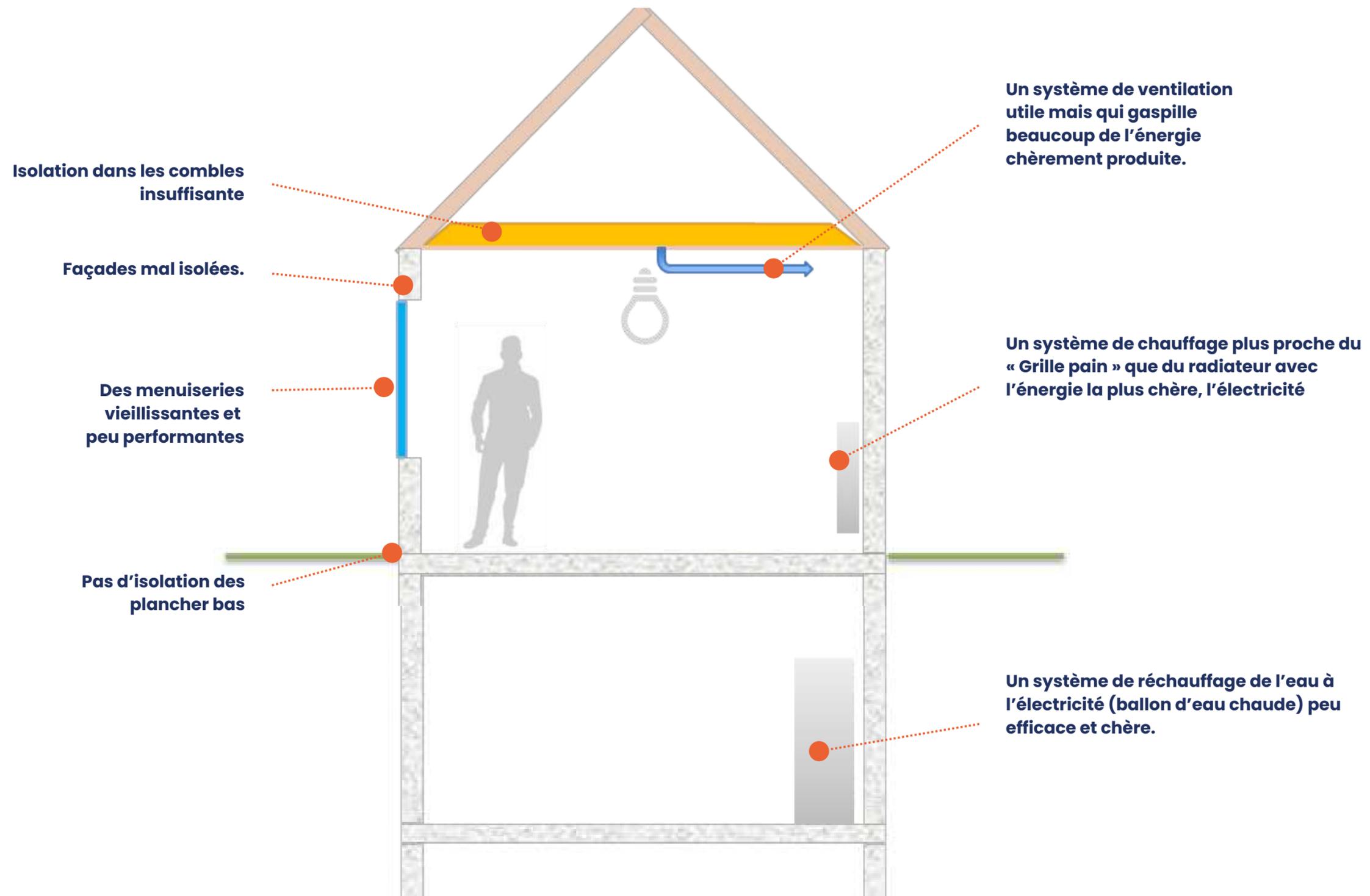
Redonner une seconde vie à votre logement

- **Améliorer votre confort et votre cadre de vie**





# Votre logement avant travaux



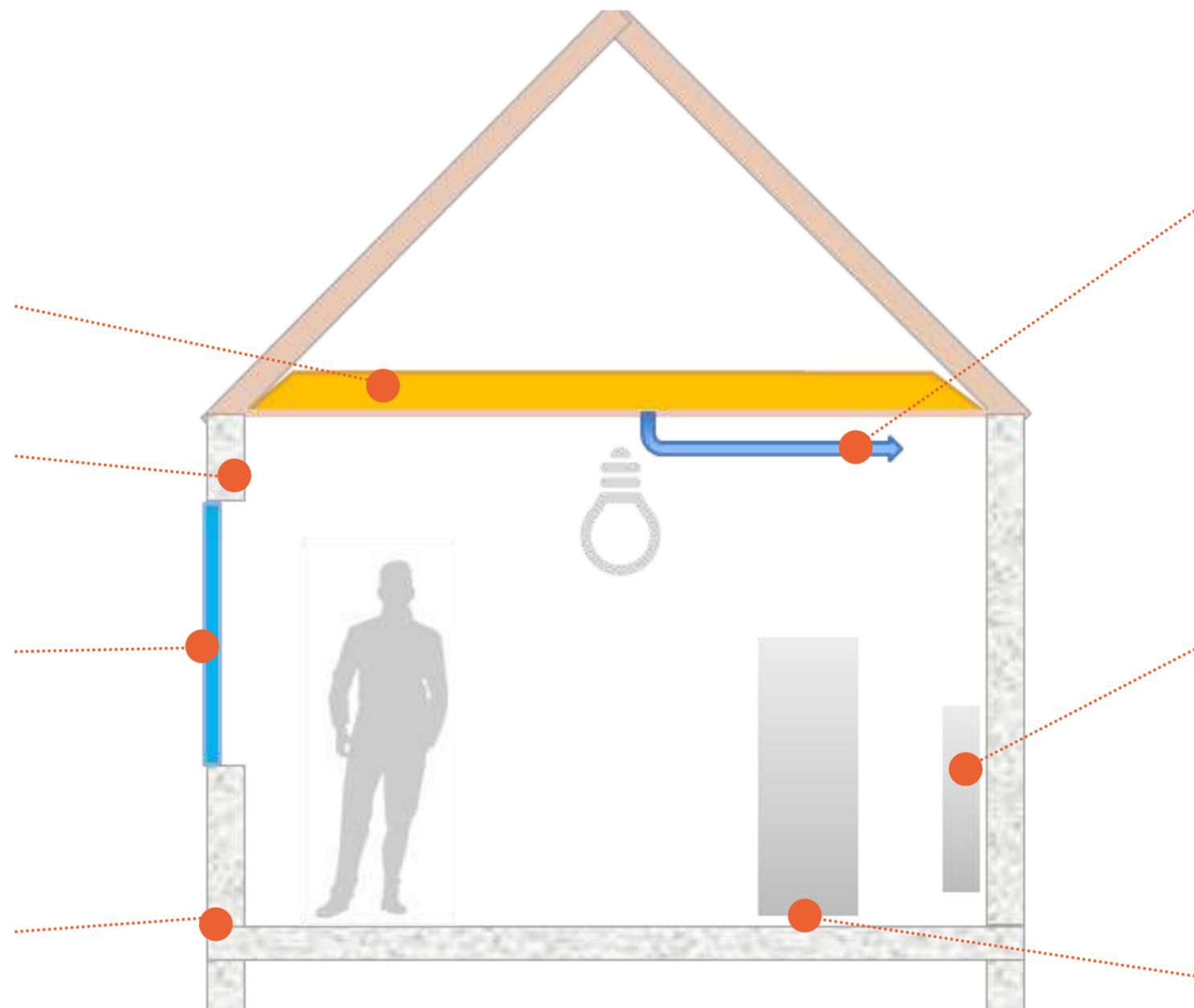
# Votre logement avant travaux

Isolation dans les combles  
insuffisante

Façades mal isolées.

Des menuiseries  
vieillissantes et  
peu performantes

Pas d'isolation des  
plancher bas



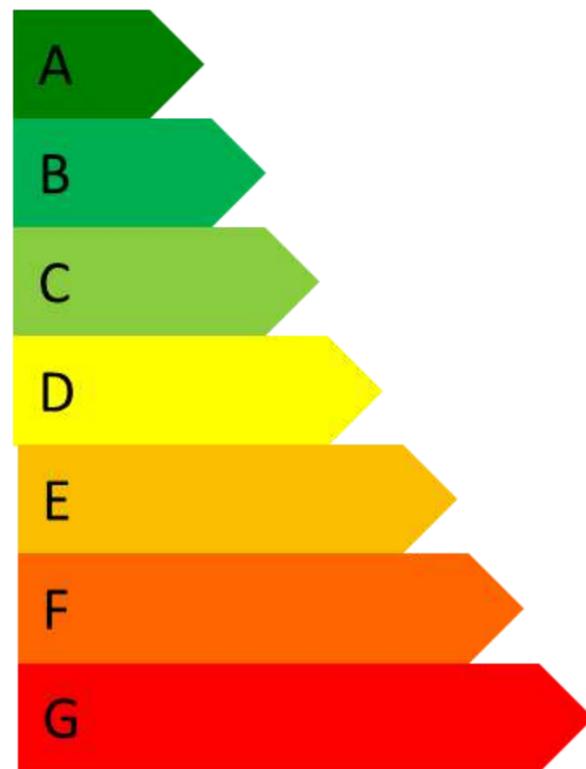
Un système de ventilation  
utile mais qui gaspille  
beaucoup de l'énergie  
chèrement produite.

Un système de chauffage plus proche du  
« Grille pain » que du radiateur avec  
l'énergie la plus chère, l'électricité

Un système de réchauffage de l'eau à  
l'électricité (ballon d'eau chaude) peu  
efficace et chère.

# Mes étiquettes énergétiques avant travaux

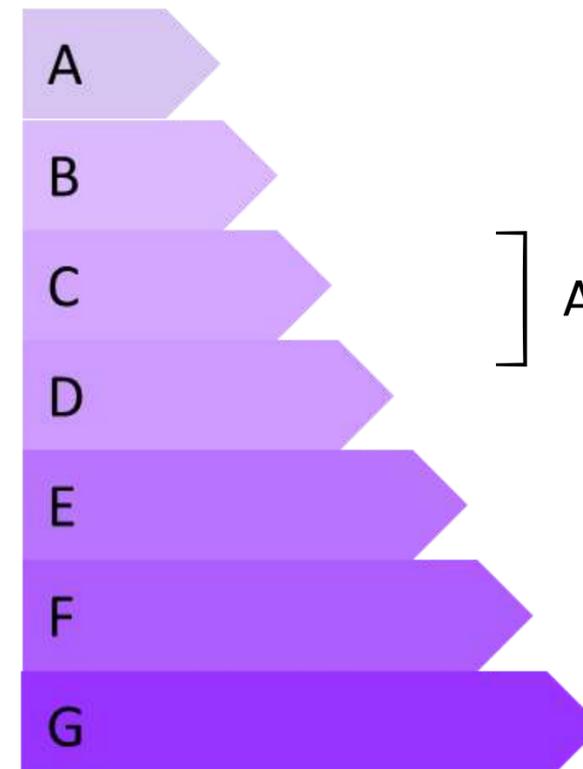
Logement très économe



Logement très énergivore

Avant travaux \*

Logement qui émet peu de CO2

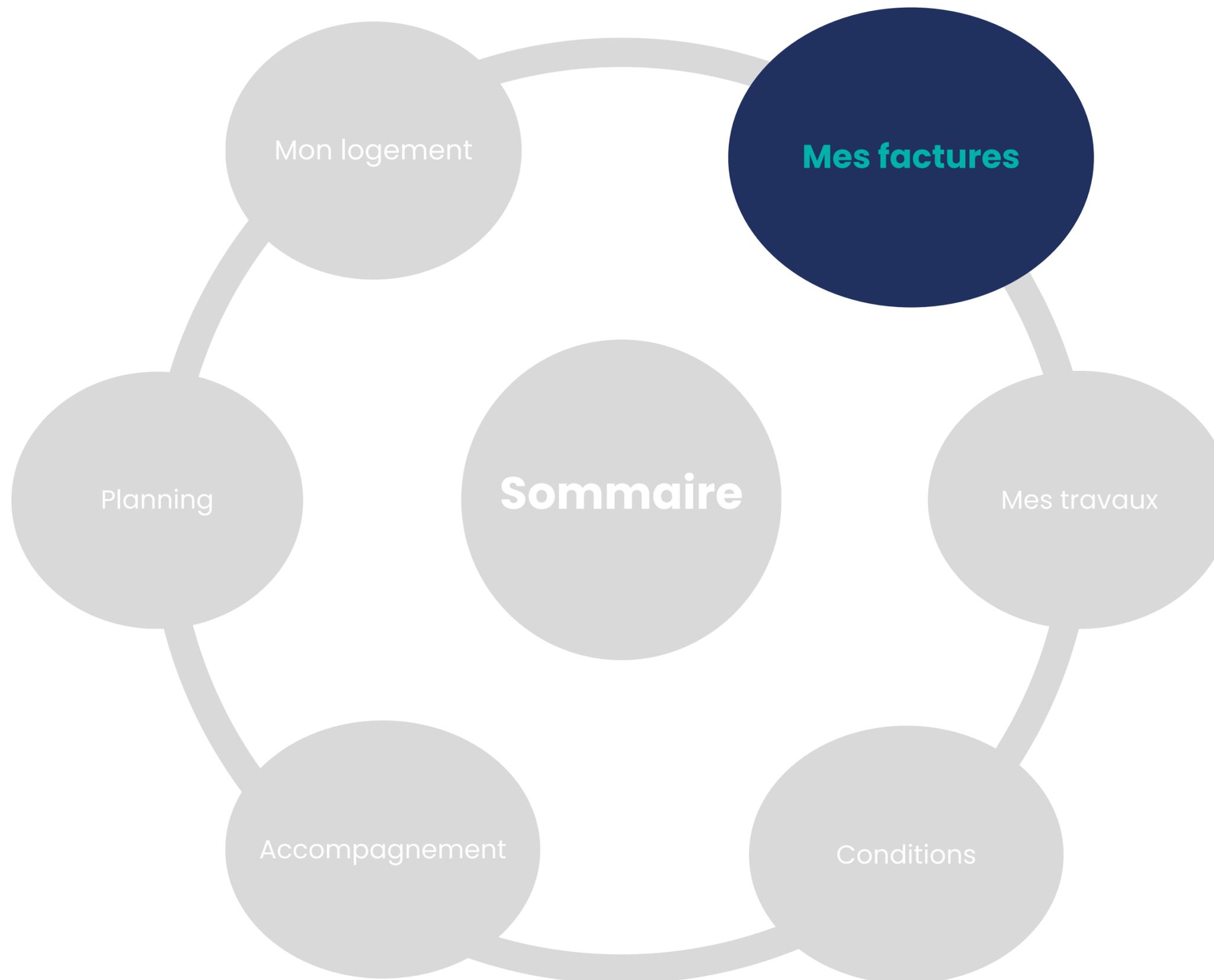


Avant travaux \*

Logement qui émet beaucoup de CO2

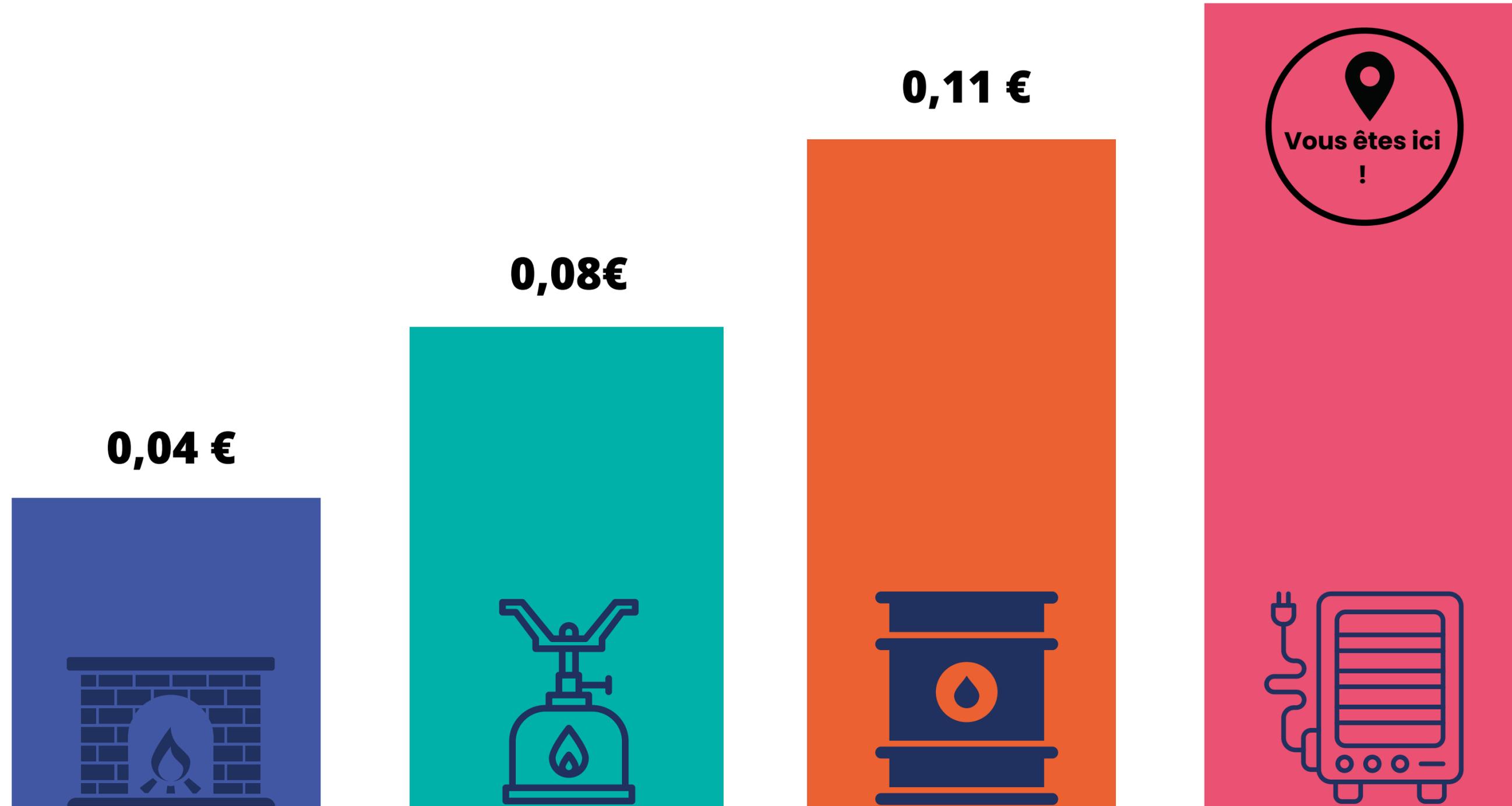
Nous devons faire beaucoup mieux !

\* Moyenne de vos logements



# Prix du Kwh par type d'énergie en 2022

0,18 €



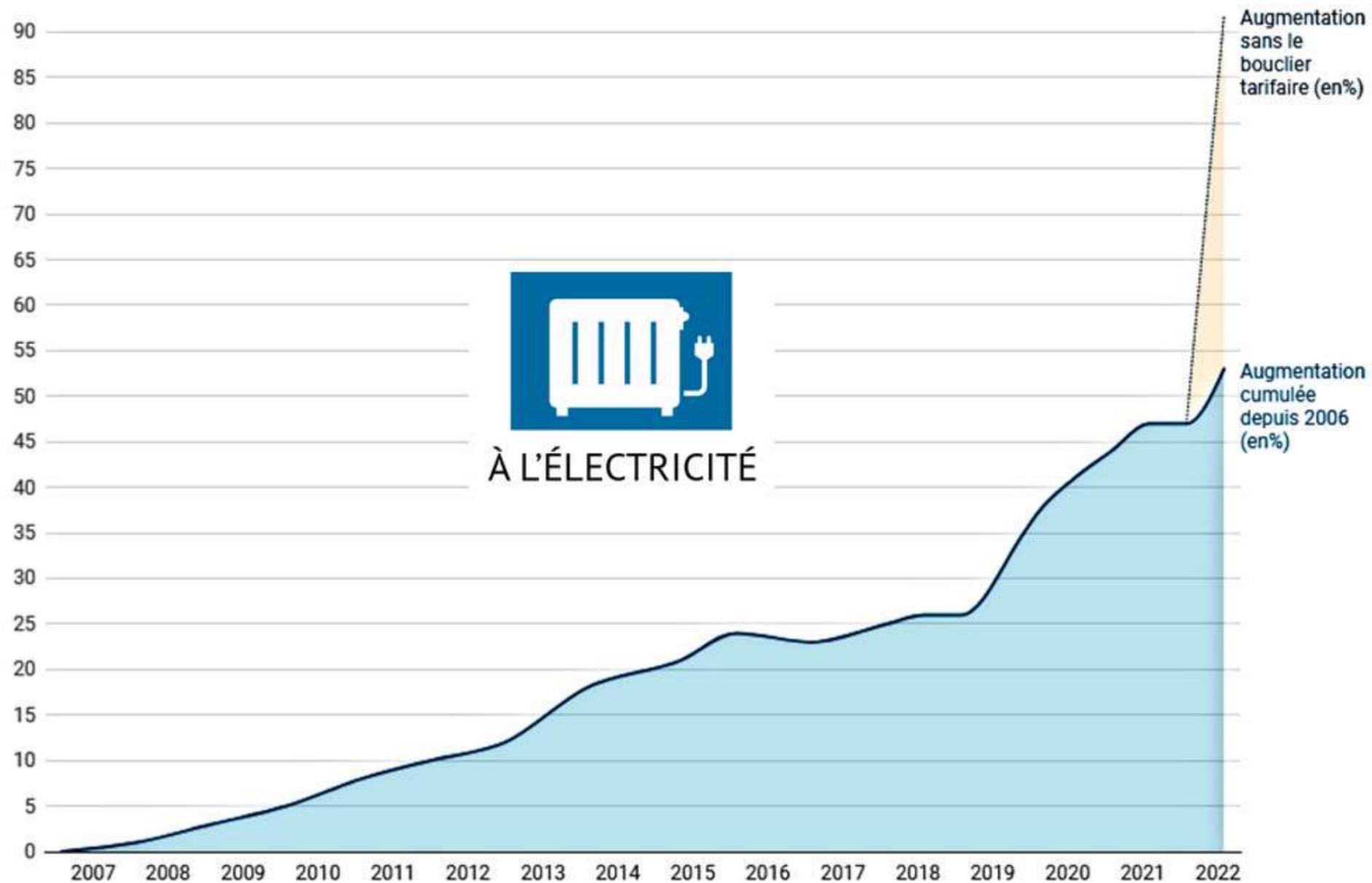
AU BOIS

AU GAZ

AU FIOUL

A L'ELECTRICITE

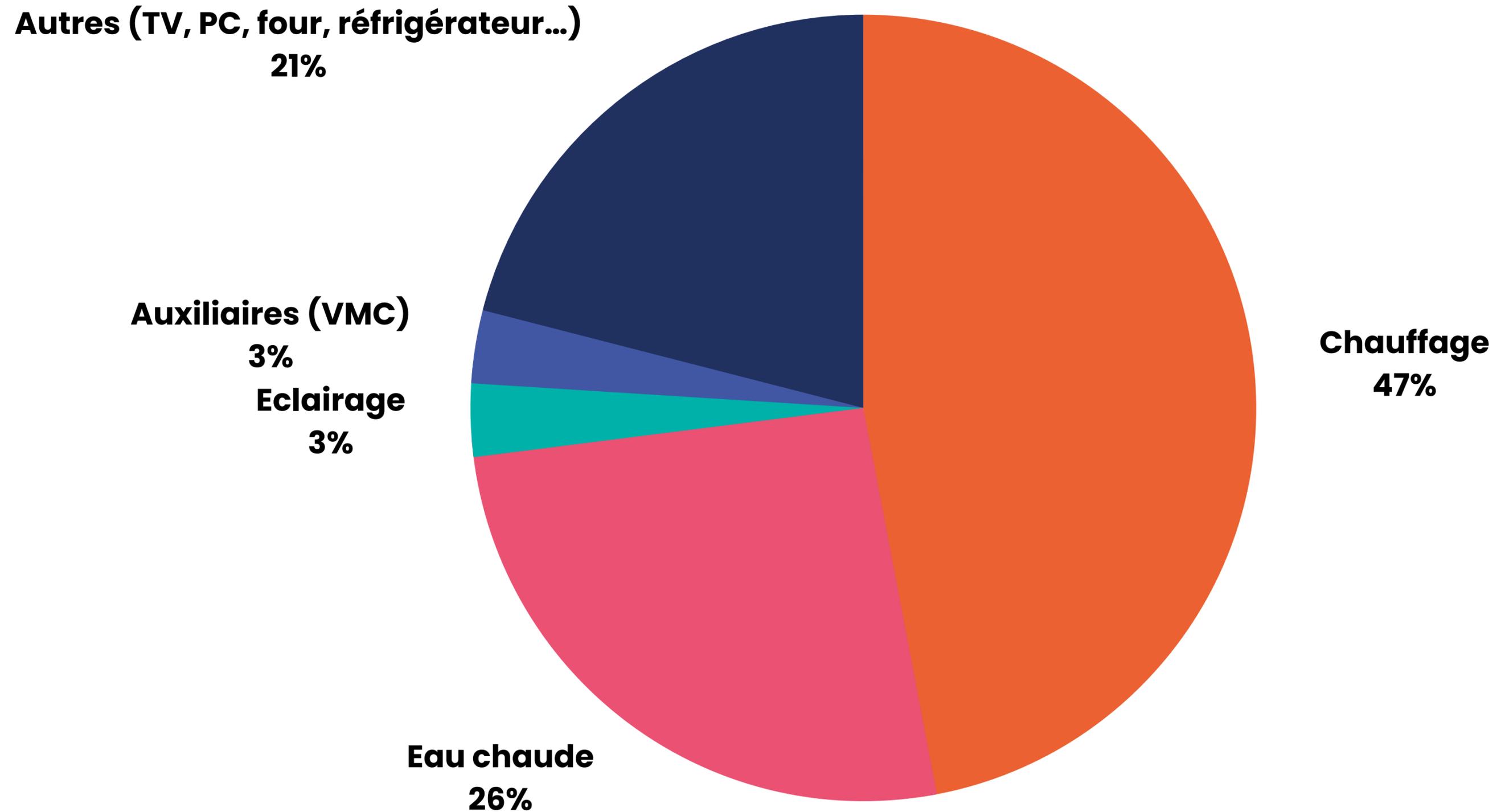
# Un prix de l'électricité qui s'envole



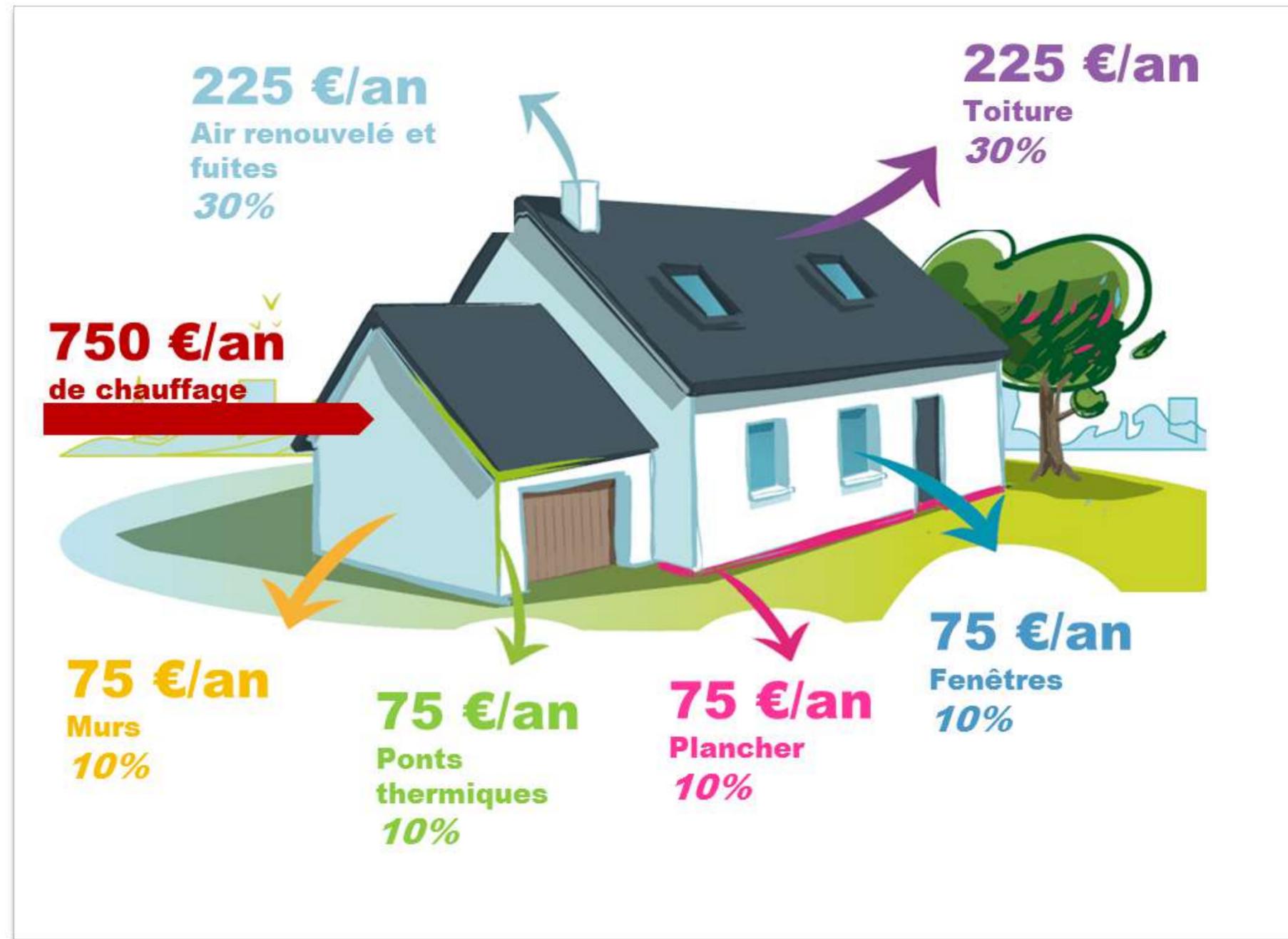
Sans l'intervention de l'état (bouclier énergétique) la facture d'électricité serait passée à **2 300 €** en 2022 (soit **+ 44%**)

En moyenne pour un locataire c'est **1 600 €** de facture d'électricité par an ou **130 €** par mois.

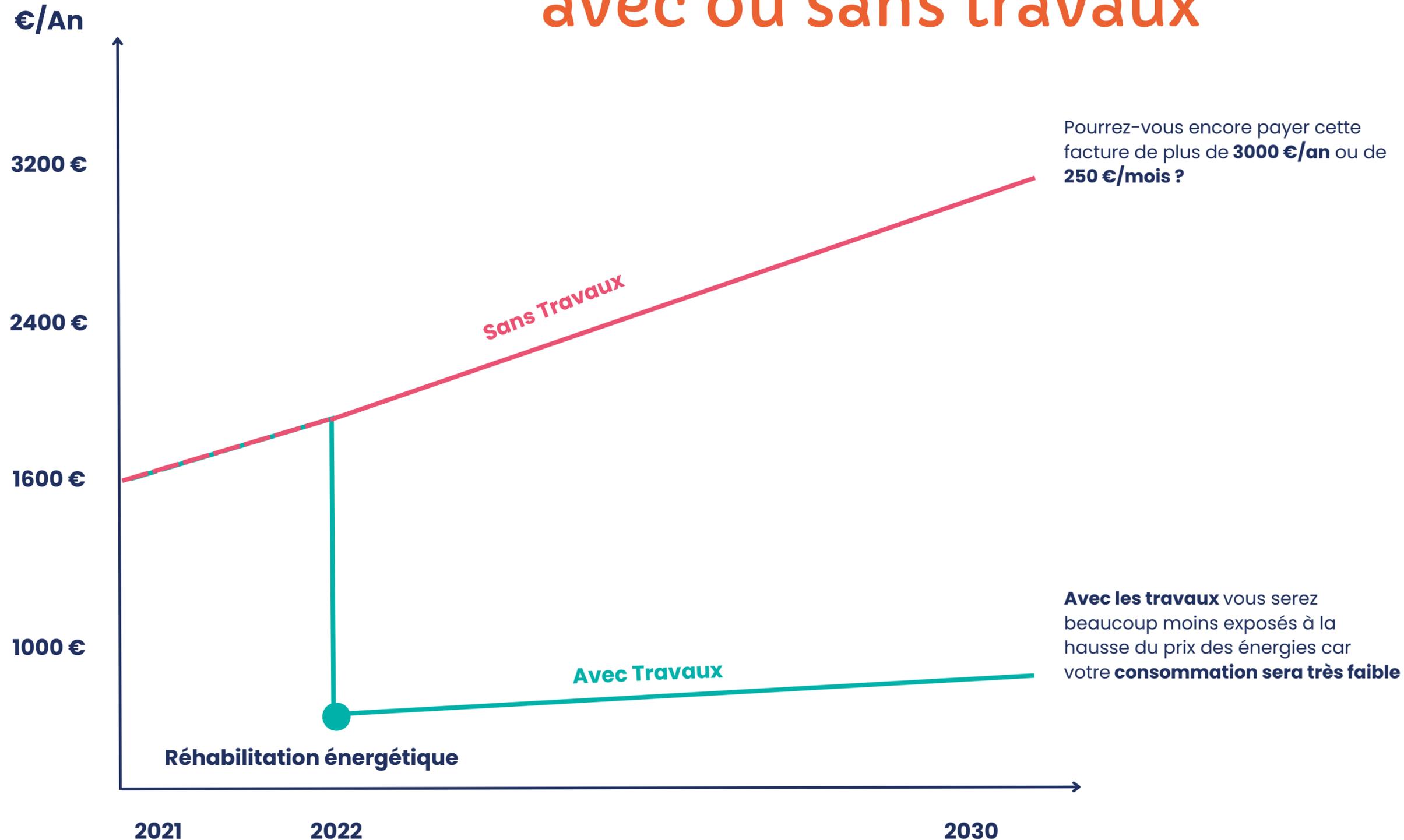
# Où pouvons nous agir ?

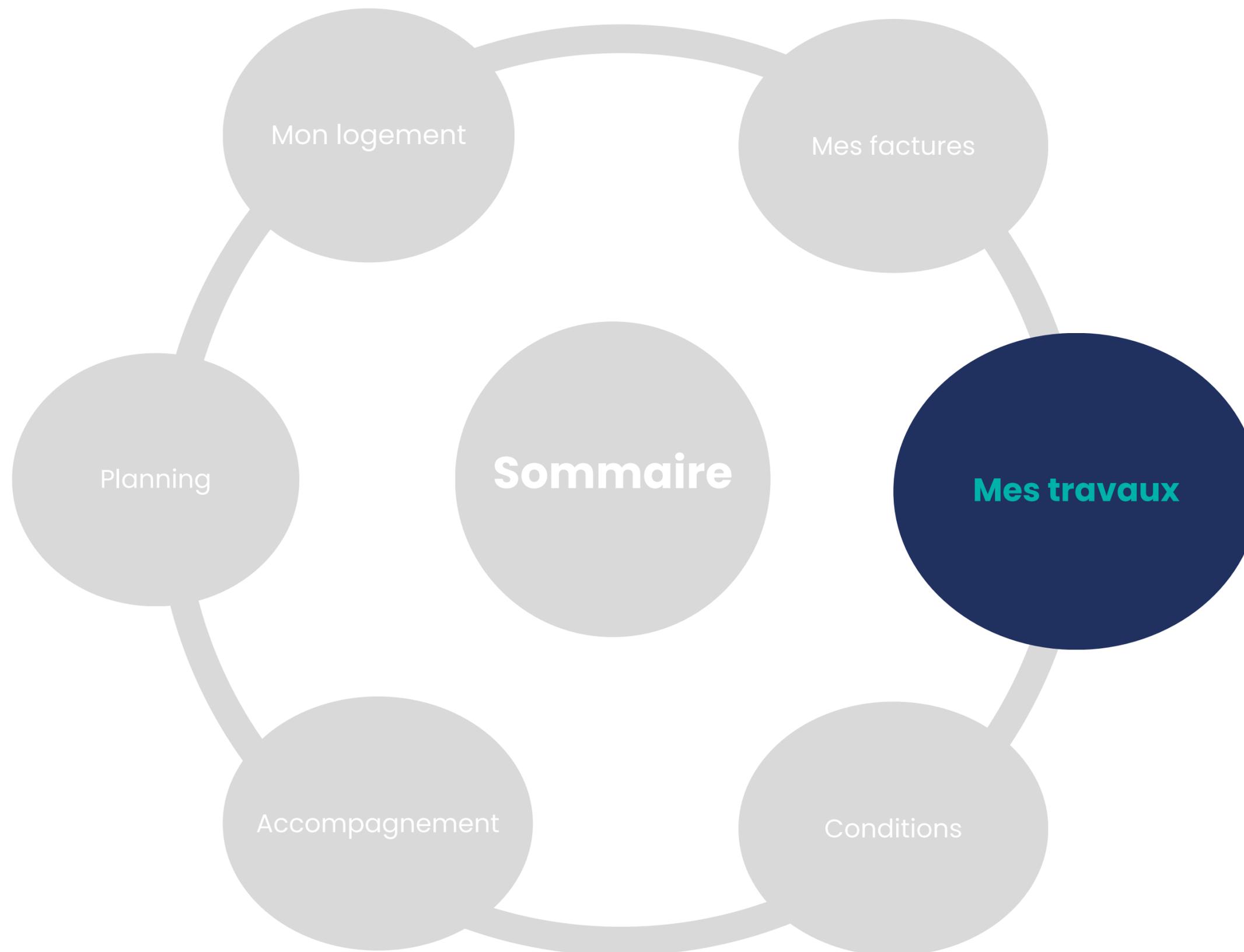


# Où s'échappe la chaleur de mon logement ?



# Evolution de votre facture d'énergie avec ou sans travaux





# Le concept de réhabilitation Energie Sprong

## Un véritable bouclier énergétique

### Réhabilitation énergétique de vos logements

- Isolation très forte de tout votre logement
- Système de chauffage, eau chaude et ventilation très peu consommateur d'énergie



### Baisse très significative de vos consommations

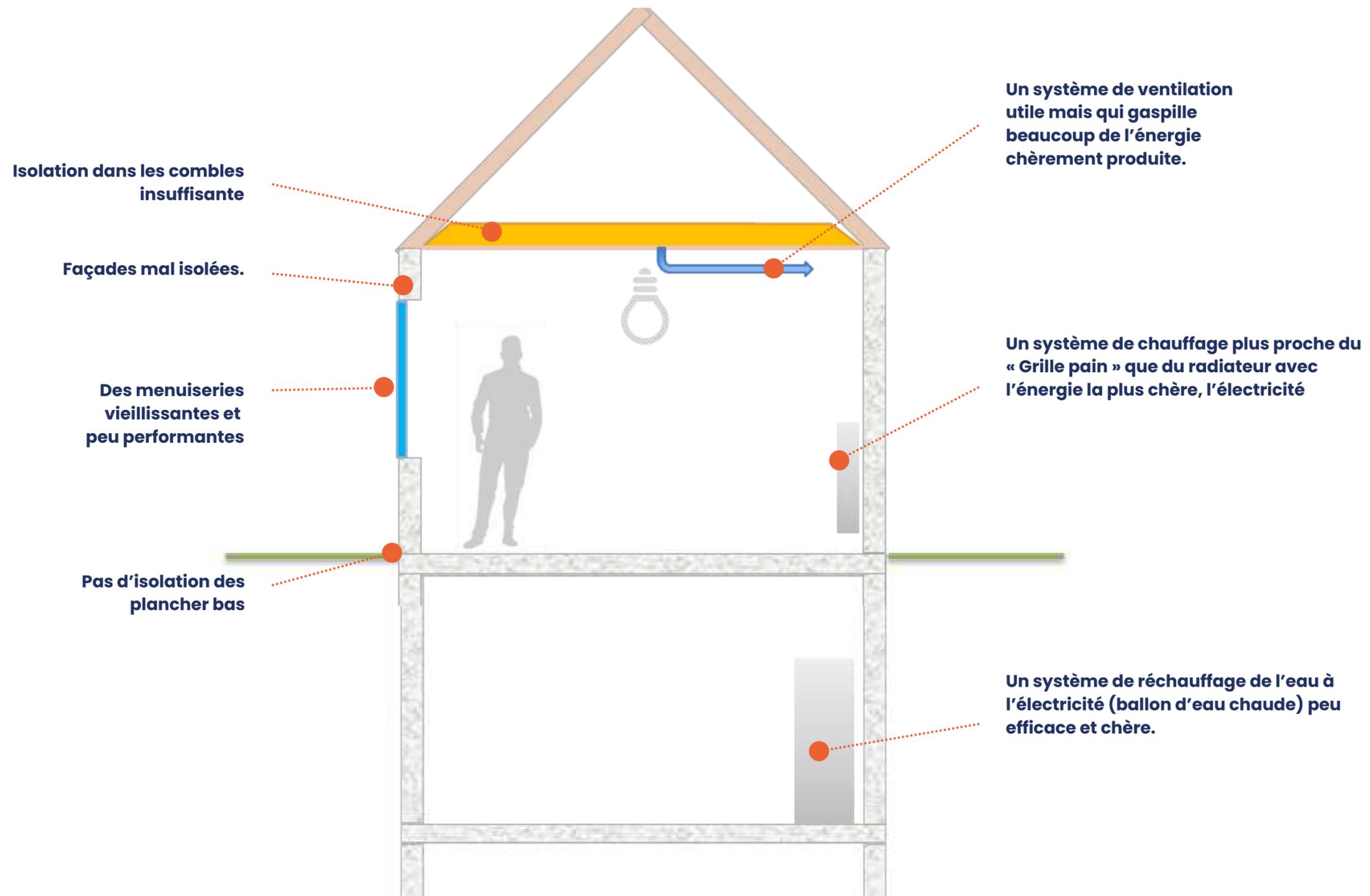
Si comportement normal des occupants : 20° C et 70 litres d'eau chaude/jours (T3) et forfait de x kWh d'électricité domestique /an



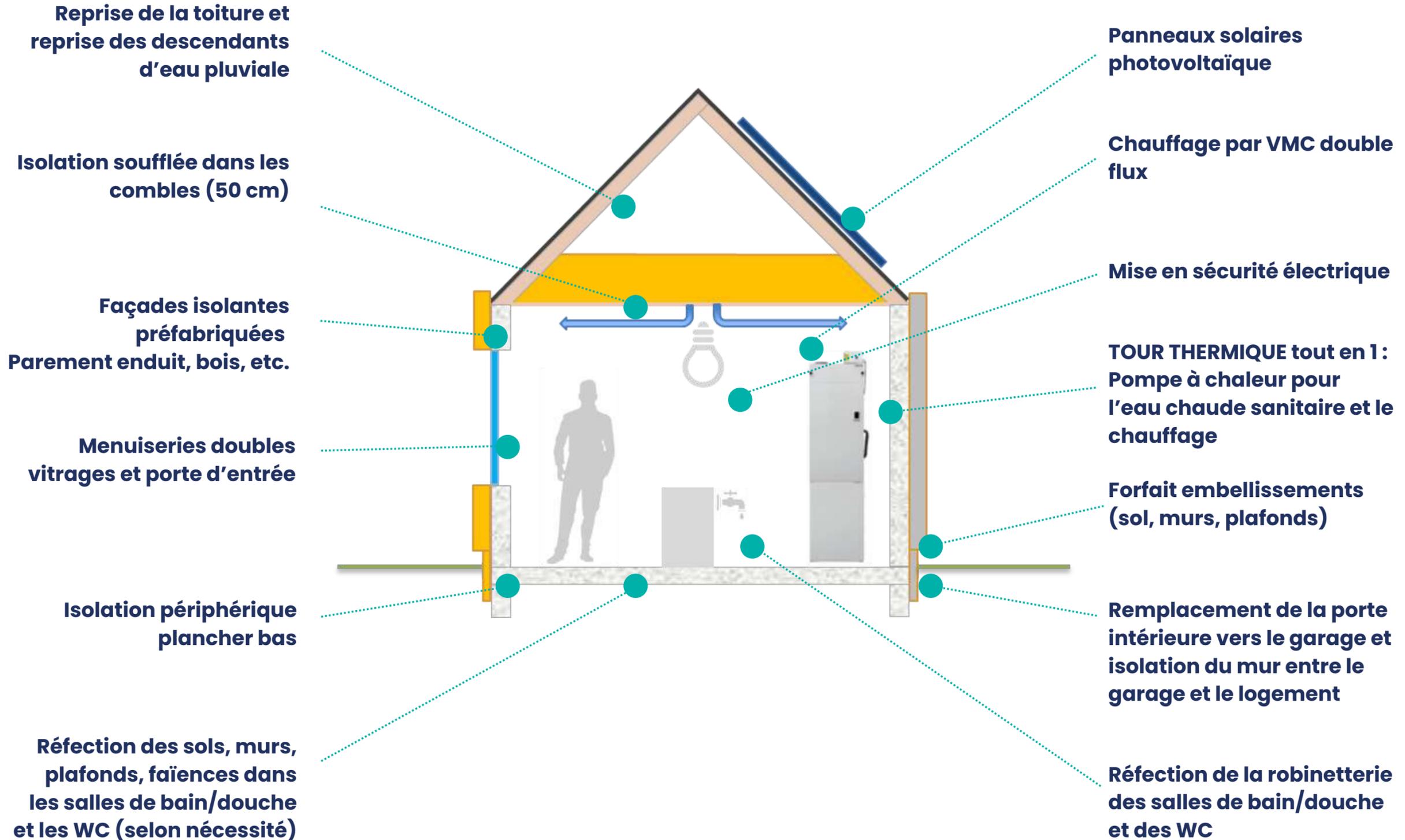
### Système de garantie de vos consommations après travaux.

Si écart avec les engagements contractuels = Compensation auprès du locataire

# Votre logement avant travaux

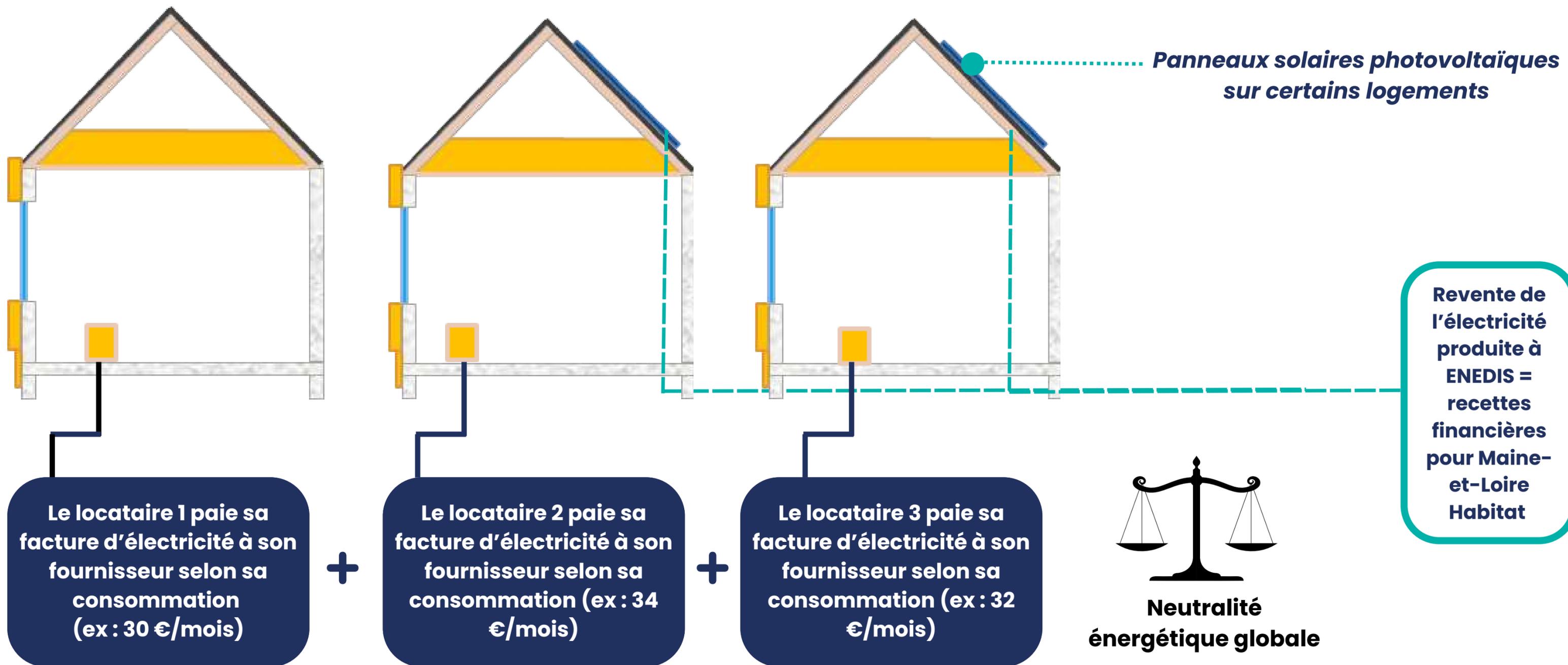


# Un bouquet de travaux complet



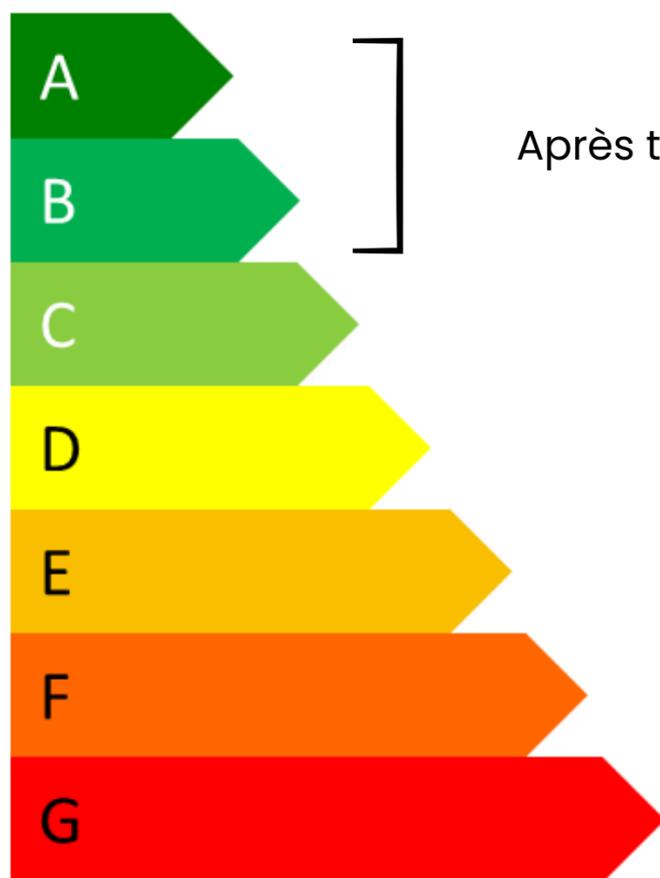
# Le concept de réhabilitation Energie Sprong

## Des logements neutres en énergie



# Mes étiquettes énergétiques après travaux

Logement très économe

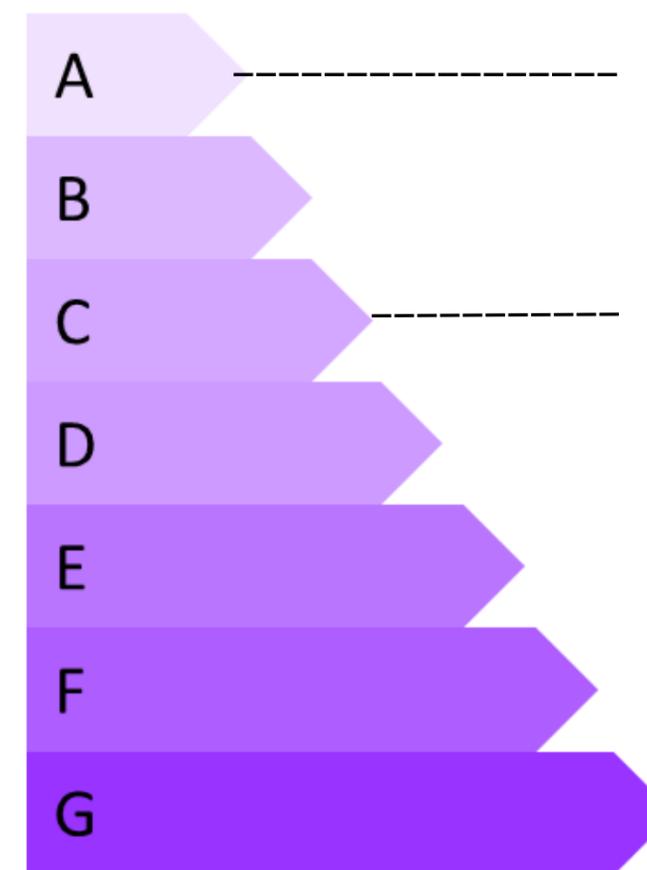


Logement très énergivore

Après travaux

Avant travaux

Logement qui émet peu de CO2



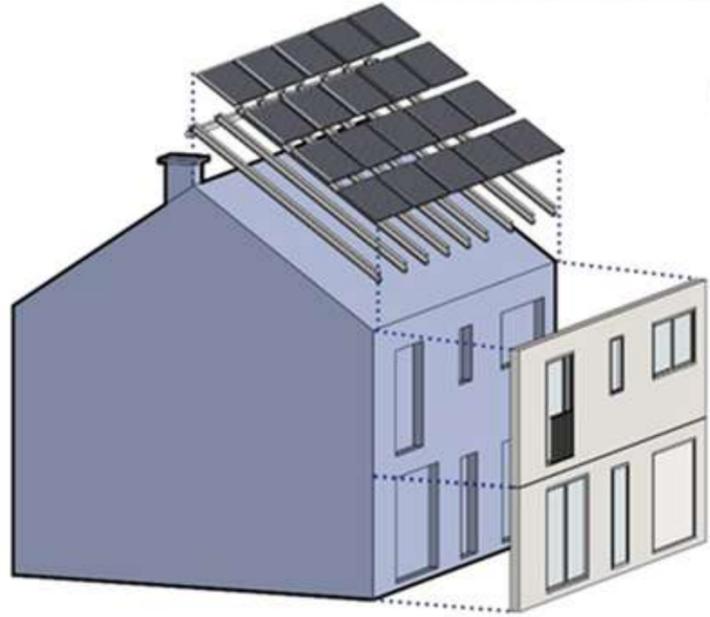
Logement qui émet beaucoup de CO2

Après travaux

Avant travaux

**Beaucoup plus économique et bien meilleur pour la planète !**

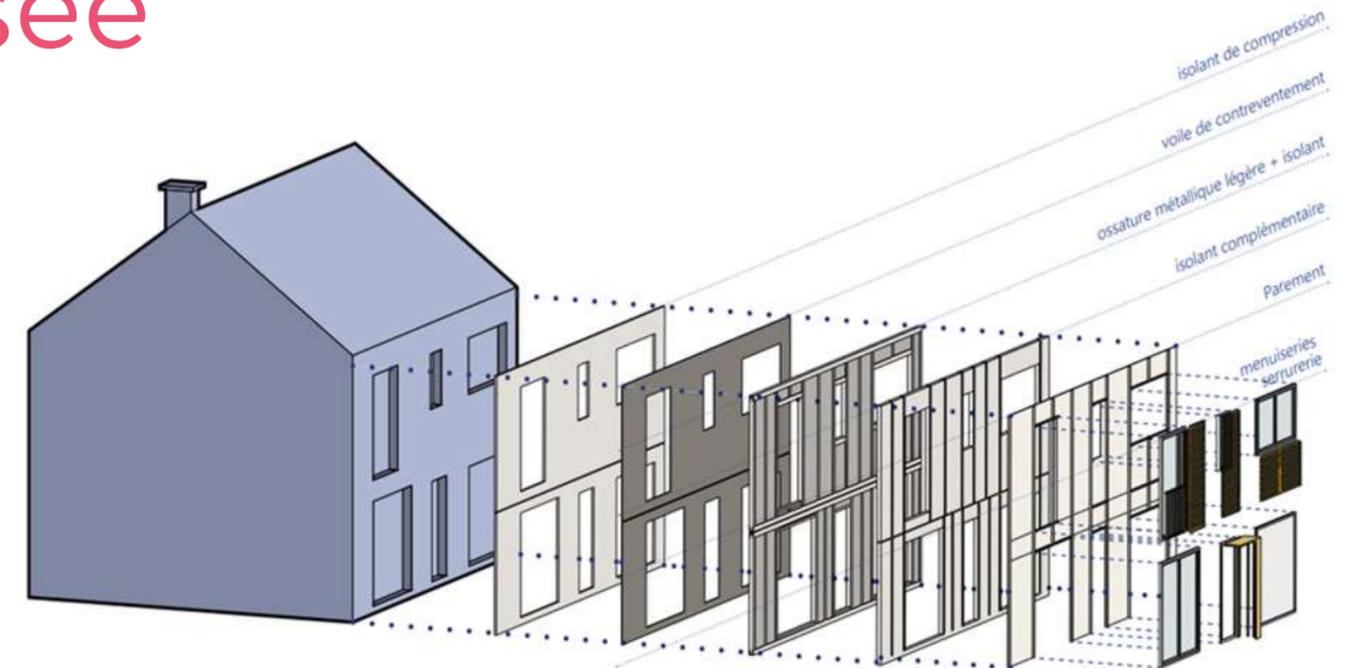
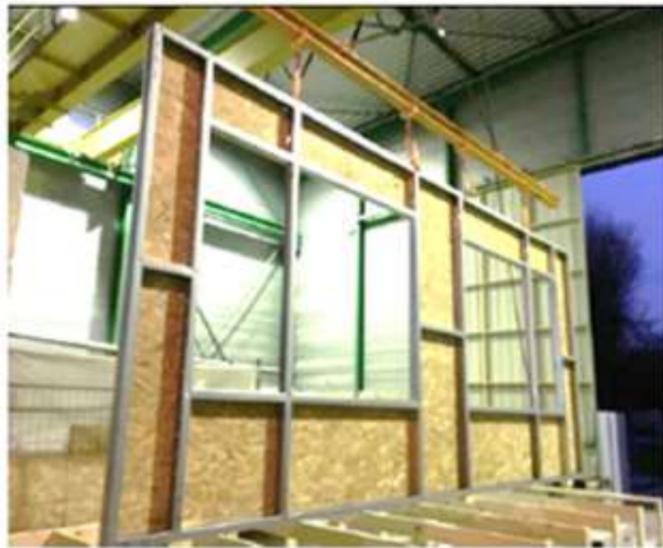
Panneaux  
photovoltaïques



Panneau façade  
préfabriqué



# Une approche industrialisée



# Une approche hors site



# Un séjour avec sa nouvelle menuiserie



# Quelques visuels après travaux

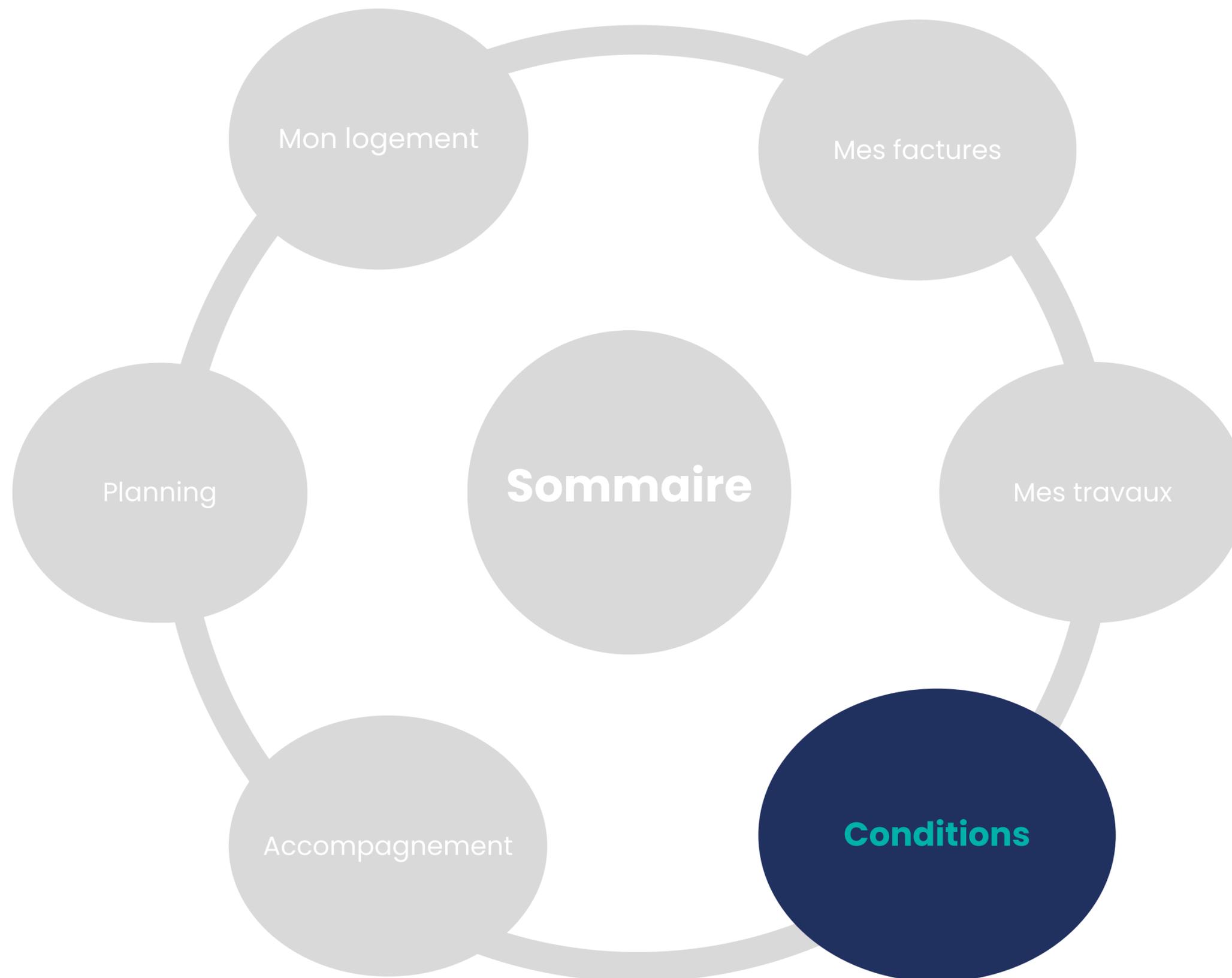


# Quelques visuels après travaux



# Implantation de panneaux photovoltaïques



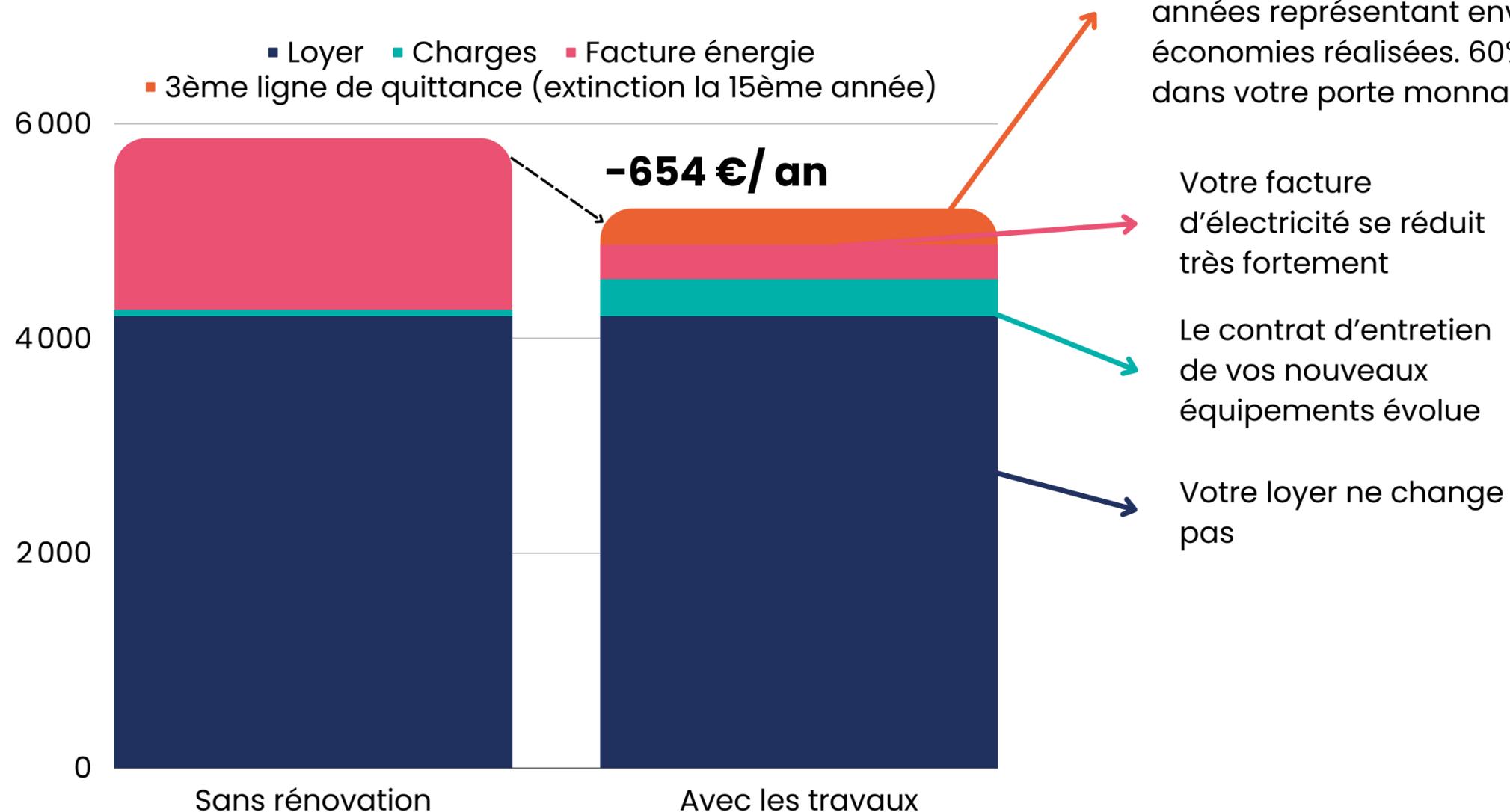


# Evolution de la quittance globale du locataire



Exemple Individuels  
T3  
71 m<sup>2</sup>  
20 °C / 70 litres d'ECS

## Répartition des coûts annuels pour 1 logement la 1ère année



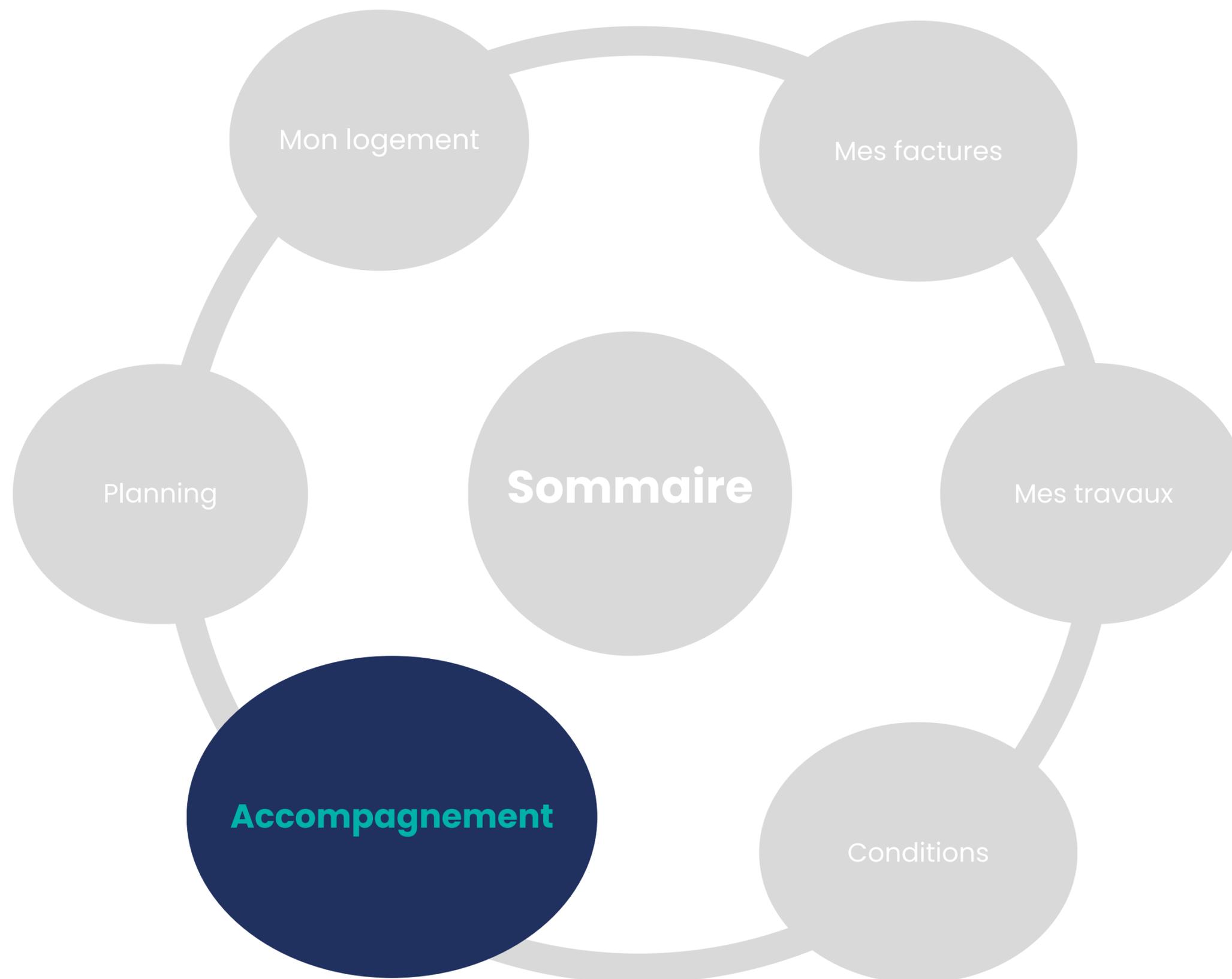
Maine-et-Loire habitat demande aux locataires une participation forfaitaire les 15 premières années représentant environ 40% des économies réalisées. 60% des économies reste dans votre porte monnaie

# Ces travaux coûtent 100 000 € / logement

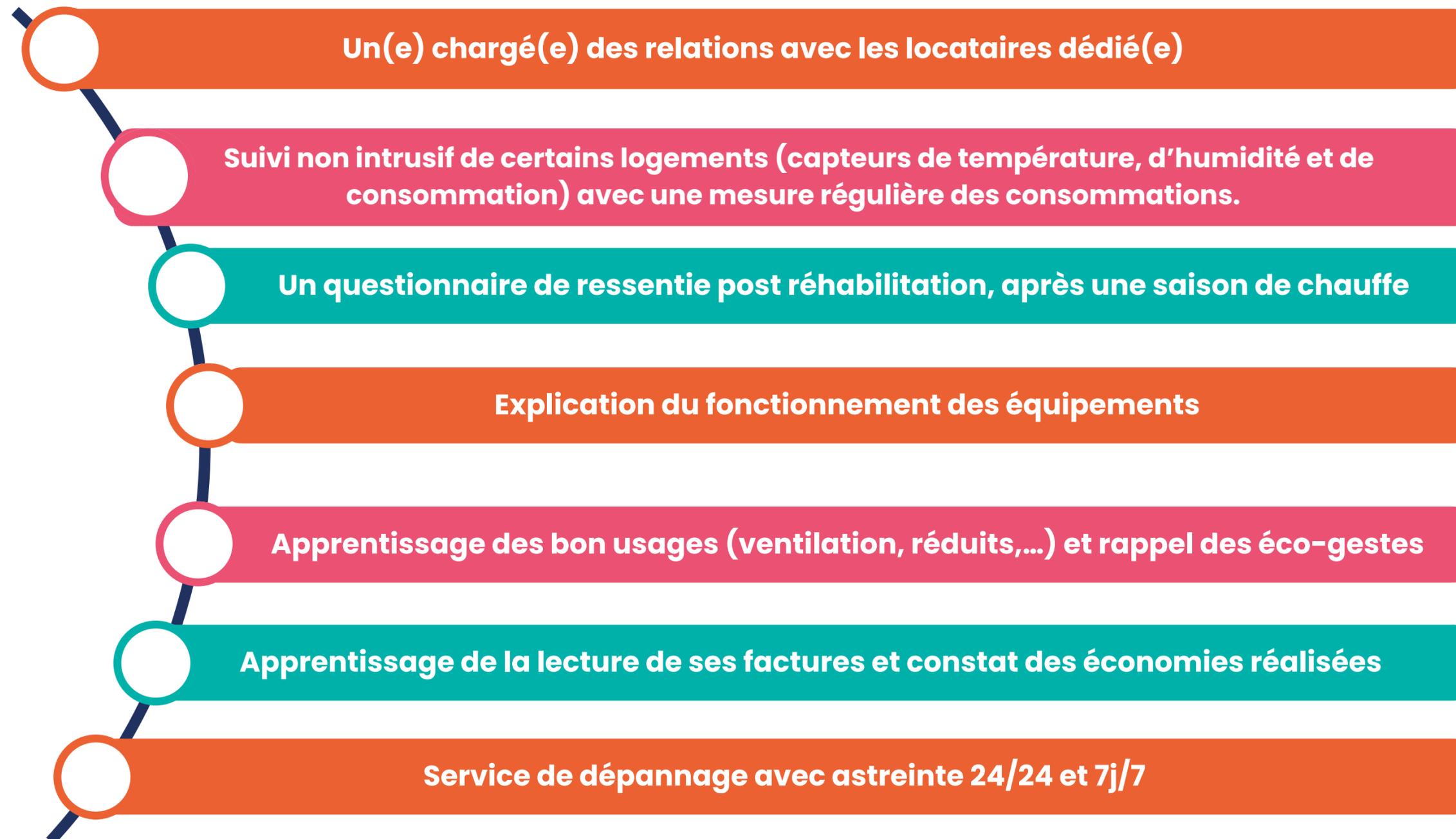
~~Pour financer et équilibrer l'opération Maine-et-Loire Habitat devrait augmenter vos loyers de 277 €/mois sur les 30 prochaines années, ce qui n'est pas réaliste.~~

Nous préférons vous proposer un **forfait mensuel** plus avantageux pour vous, qui sera largement couvert par les **économies d'énergie** que vous allez faire !

Type de logement	Facture d'énergie avant travaux (estimations)	Facture d'énergie après travaux (estimations)	Economie brut réalisée (estimation)	Forfait fixe demandé par Maine-et-Loire Habitat pendant 15 ans *	Economies restantes au locataire après paiement du forfait (estimations)
T1-T2	114€ / mois	34€/ mois	80€/ mois	42€/ mois	38€/ mois
T3 -T4	130€ / mois	39€/ mois	91€/ mois	52€/ mois	39€/ mois
T5 et +	160€ / mois	48€/ mois	112€/ mois	54€/ mois	58€/ mois



# Un accompagnement personnalisé



# Une équipe chantier connue et reconnue



**01. Oliver WERBROUCK**  
Directeur d'agence Angers

**02. Julien MESLAGE**  
Directeur de travaux

**03. Alexandre DAVID**  
Conducteur de travaux principal

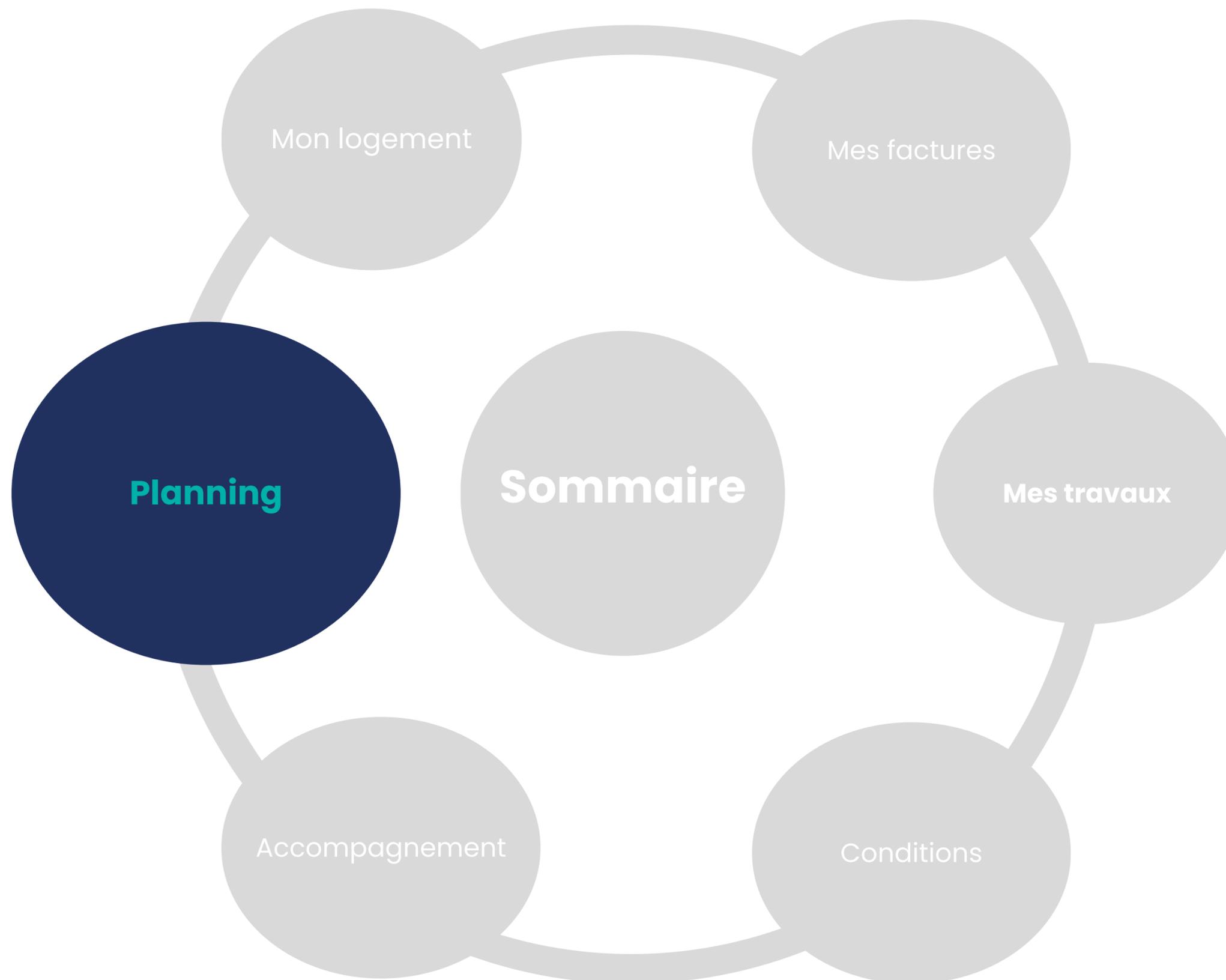
**04. Sergio LOURENCO**  
Conducteur de travaux

**05. Jean-Baptiste LEGRAND**  
Conducteur de travaux

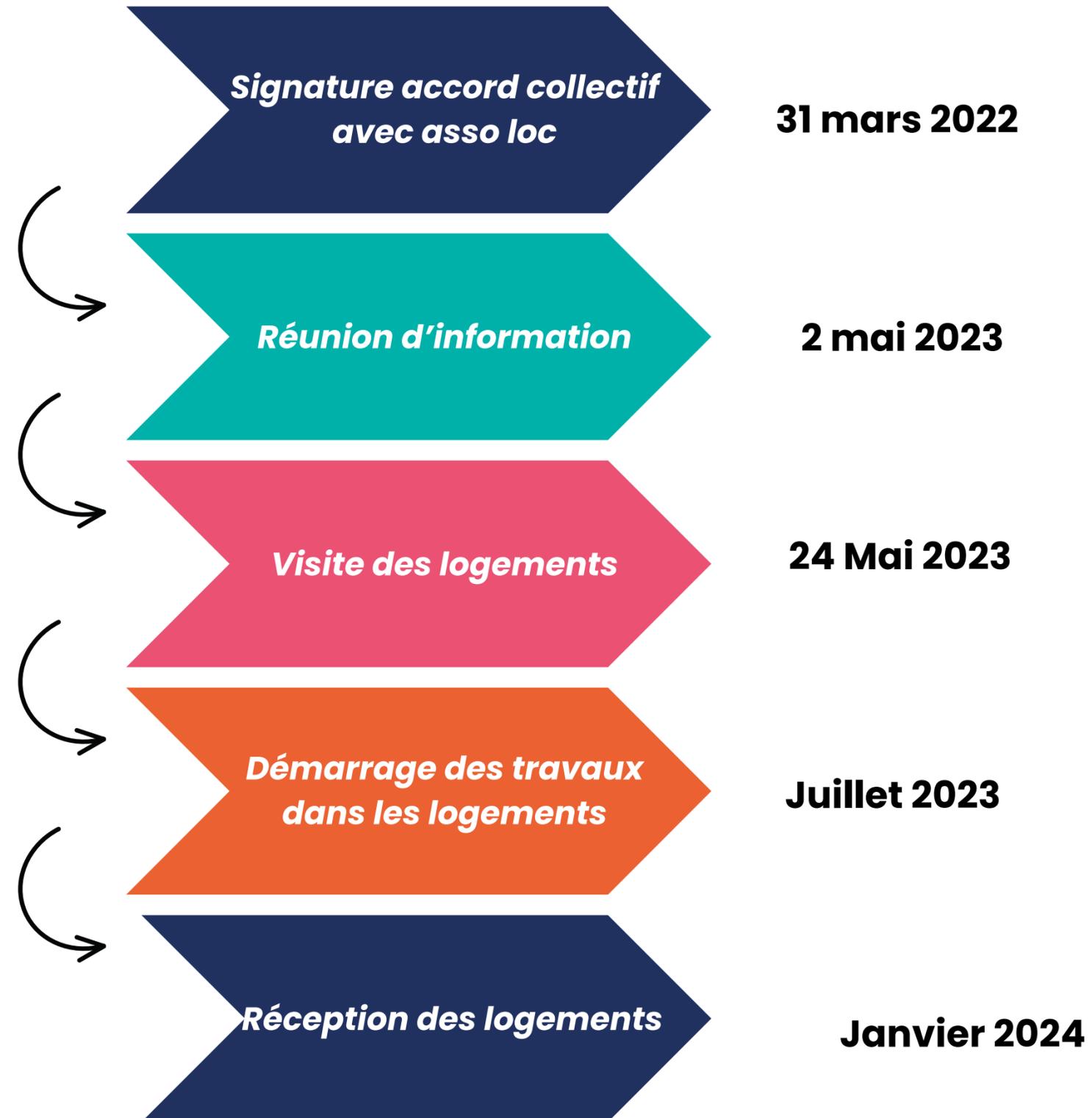
**06. Aymeric GELEBART**  
Conducteur de travaux

**07. Marianne MULLER**  
Relation Locataire

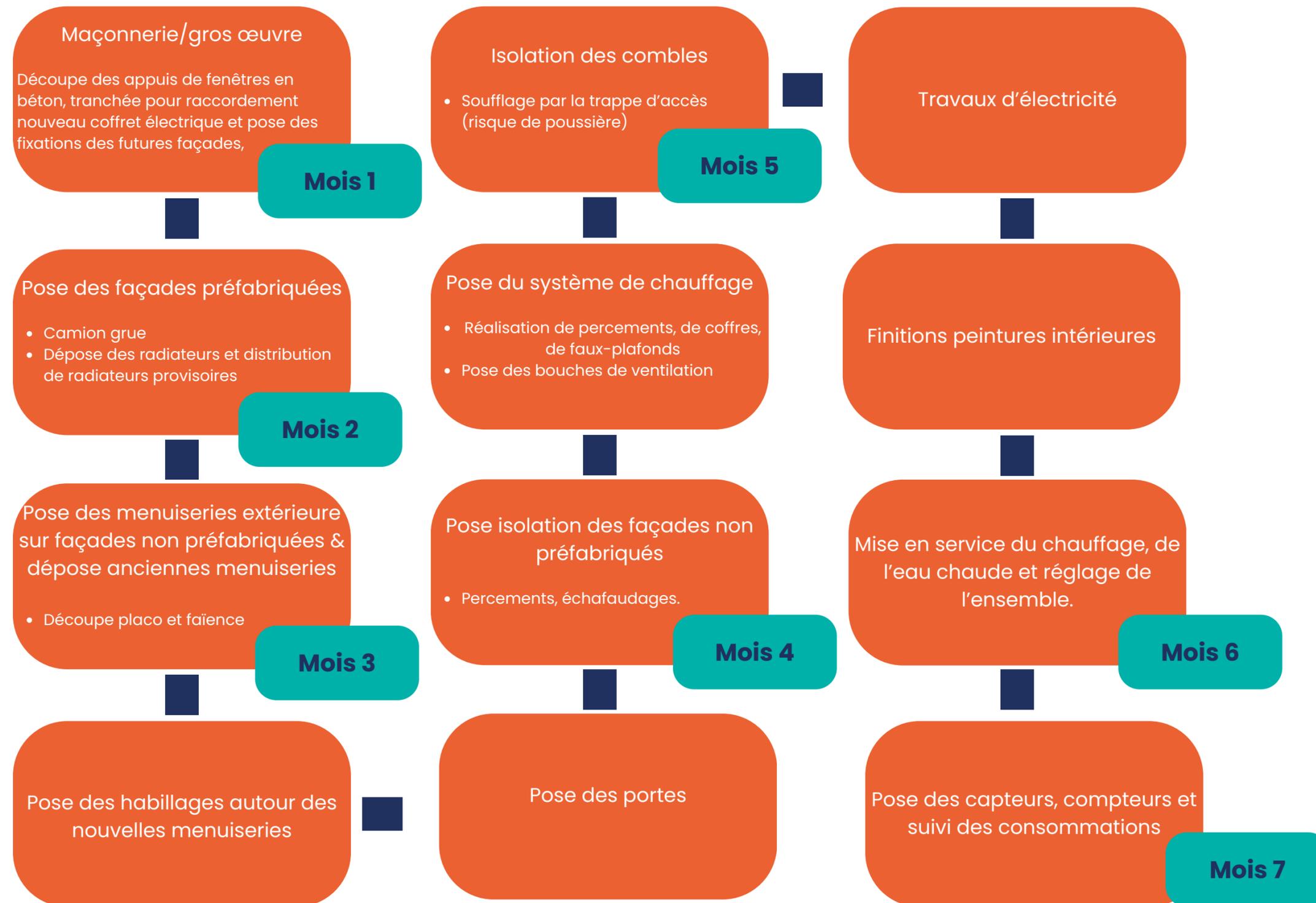




# Le calendrier 0237 - Andreze



# Exemple de déroulement des travaux



# Questions fréquentes

**Si je ne peux pas déplacer mes meubles ou faire de la place pour les ouvriers car je suis porteur d'un handicap ou suis à mobilité réduite. Comment faire ?**

**Maine-et-Loire Habitat peut vous proposer une aide humaine gracieusement. Nous étudierons votre demande. Si je n'entre pas dans ces 2 cas de figure, je devrais débarrasser mon logement, mon garage et mes extérieurs pour permettre l'accès.**

**Combien de temps dureront les travaux dans mon logement ?**

**Environ 7 mois. Un planning détaillé sera transmis à chaque locataire mais celui-ci reste prévisionnel et sera mis à jour au fil du chantier. Il ne sera pas précis à la journée mais plutôt à la semaine. Les travaux démarreront dans tous les logements en même temps.**

**Comment faire si je travaille pour l'accès au logement ?**

**Nos équipes sont connues, reconnues et habituées à intervenir en milieu occupé. Vous devez obligatoirement laisser l'accès à votre logement 5 jours par semaine. Tout manquement appellera une action en justice si nécessaire et/ou des frais supplémentaires. Vous pourrez, à votre convenance être présent, laisser vos clefs à une personne de confiance, demander à un membre de votre famille majeur d'être présent..., mais au aucun cas, vous ne pourrez retarder le chantier du fait de votre absence (travail, sieste, vacances, etc...).**

**Je ne me chauffe pas et/ou n'utilise pas ou peu d'eau chaude. En conséquence je paie très peu d'électricité. Ferai-je les économies annoncées ?**

**Non en effet. Les travaux auront alors pour but de retrouver un niveau de confort normal et donc de vous chauffer à des coûts supportables.**

# Questions fréquentes

**Après travaux, est-ce que je paierais toujours une facture d'électricité ?**

*Oui, vous paierez toujours une facture d'électricité, mais vos consommations seront bien plus faibles qu'aujourd'hui. Vous ne percevrez pas le fruit de la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.*

**Est-ce que les travaux feront du bruit et de la poussière ?**

*Oui, même si nous essayons de les limiter le plus possible, il faudra être patient et participer à l'effort collectif. Exemple de travaux : réalisation de tranchées, de percements, utilisation de machines, d'outils, va-et-vient, etc...*

**Puis-je refuser les travaux, ne pas ouvrir ma porte ou avoir des exigences sur les jours et sur les horaires d'intervention ?**

*Non, selon l'article 7 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, vous ne pouvez pas refuser les travaux car un accord collectif a été signé avec l'association de représentant des locataires et s'impose désormais à chacun. Si je fais obstruction au bon déroulement des travaux (absence, comportement inadapté ou irrespectueux), je m'expose à des poursuites judiciaires qui peuvent être très coûteuses. Le locataire ne peut pas avoir d'exigence sur le déroulement des travaux (urgence, vacances...)*

**Est-ce que le nouveau système de chauffage fonctionnera immédiatement après sa pose ?**

*Non, il nécessitera plusieurs types de réglages avant d'offrir le confort attendu. En attendant, pendant la période de travaux, vous vous chaufferez avec des radiateurs électriques provisoires sur pieds. Les consommations, comme avant les travaux sont à la charge du locataire. N'oubliez pas, que conformément à la loi sobriété énergétique mis en place par le gouvernement, votre logement sera initialement réglé à 20°C, qui pour certain risque de donner une sensation de froid. Vous pourrez ajuster la température à votre guise après travaux.*

# Questions fréquentes

***Si avant, pendant et après le chantier, j'ai des questions ou des problèmes, à qui dois-je m'adresser ?***



Ne pas communiquer dans la presse ou sur les réseaux sociaux sans l'autorisation de Maine-et-Loire Habitat (risque de diffamation)

- **En premier lieu, vous devrez toujours vous adresser à la personne en charge de la relation locataire de SOGEA. Son nom, prénom et numéro de portable vous seront communiqués. Il ou elle est votre interlocuteur privilégié pendant toute la durée des travaux (vous devez vous adresser à lui ou elle de manière respectueuse et courtoise).**
- **Dans un deuxième temps, et si vous n'avez pas eu de réponse satisfaisante de la personne en charge de la relation locataires vous pouvez contacter le responsable des travaux de cette opération de Maine-et-Loire Habitat qui vous sera communiqué également (mêmes précautions).**
- **Dans un troisième temps, et uniquement si un problème persiste malgré nos réponses ou si vous souhaitez porter une réclamation, vous pourrez prendre contact avec Monsieur FRANCK LEMESLE, votre représentant CGL, en charge de défendre vos intérêts de manière indépendante. Il pourra alors vous conseiller ou organiser une médiation si nécessaire.**

***Avez-vous d'autres  
questions ?***

***Merci de votre attention !***